



2020/012

Arrêté de délégation de fonction à la première adjointe

La maire de la commune de Crachier,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 25/05/2020 constatant l'élection de Madame Magali BONIN en qualité d'adjointe au maire,

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame Magali BONIN ,1^{ère} adjointe au maire,

ARRETE :

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame Magali BONIN 1^{ère} adjointe est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

La gestion financière de la commune

Elle assurera les fonctions suivantes :

- Elaboration du budget
- Exécution du budget en recettes et en dépenses
- Suivi du compte administratif

Les actions sociales

- Mise en œuvre et suivi des actions sociales

Article 2 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à Madame la Sous-préfète ainsi qu'à Madame la comptable du Trésor.

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 26/05/20 et de la publication le 26/05/2020

Fait à Crachier le 25/05/2020,

La Maire

Nadine ROY





2020/013

Arrêté de délégation de fonction à la deuxième adjointe

La maire de la commune de Crachier,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 25/05/2020 constatant l'élection de Madame Dominique VEYRON en qualité d'adjointe au maire,

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame Dominique VEYRON, 2ème adjointe au maire,

ARRETE :

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame Dominique VEYRON 2ème adjointe est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

La gestion des affaires scolaires

Elle assurera les fonctions suivantes :

- Encadrement et suivi des personnels municipaux affectés à l'école
- Liaison avec les enseignantes
- Liaison avec les parents d'élèves délégués

Article 2 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à Madame la Sous-préfète ainsi qu'à Madame la comptable du Trésor.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 26/05/20 et de la publication le 26/05/2020

Fait à Crachier le 25/05/2020

La Maire,


Nadine ROY





2020/014

Arrêté de délégation de fonction à la troisième adjointe

La maire de la commune de Crachier,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 25/05/2020 constatant l'élection de Madame Sonie BERNARD en qualité d'adjointe au maire,

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame Sonie BERNARD, 3^{ème} adjointe au maire,

ARRETE :

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame Sonie BERNARD 3^{ème} adjointe est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

La gestion l'urbanisme

Elle assurera les fonctions suivantes :

- Réception et avis sur les dossiers d'urbanisme (Déclarations préalables, Permis de construire, Certificat d'urbanisme)
- Saisie des dossiers dans SIG
- Liaison avec les services instructions de la CAPI
- Mise en œuvre des éventuelles réformes du PLU

Article 2 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à Madame la Sous-préfète ainsi qu'à Madame la comptable du Trésor.

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au Sous-préfète le 26/05/20 et de la judication le

Fait à Crachier le 25/05/2020,

26/05/2020

La Maire,

[Signature]
Nadine ROY

